

9 - Accompagnement financier : Co-financement de campagne de communication institutionnelle

Ce dispositif est ouvert à tout institutionnel avec lequel le FNP de la CNRACL ne dispose pas d'un partenariat, afin de développer la culture de la prévention et soutenir toutes les actions inscrites en ce sens.

Objet - attendus - modalités



- ✓ Promouvoir activement une culture de la prévention
- ✓ Objectifs, modalités financières, calendrier et résultats visés définis en amont de la campagne
- ✓ Lettre matérialisant les engagements réciproques des parties
- ✓ Présence du logo du FNP de la CNRACL
- ✓ Versement unique

Conditions



- ✓ Absence de partenariat existant avec le FNP de la CNRACL
- ✓ Actions s'inscrivant dans les priorités du FNP, les priorités nationales gouvernementales ou faisant partie du PST de la fonction publique

Montant



- ✓ Montant financier déterminé selon la nature des campagnes et des institutionnels présents et y contribuant
- ✓ Contribution financière du FNP plafonnée à 10 000 € et à 50 % du montant global

Dépôt de la demande



Le dossier de demande, [téléchargeable ici](#), est à adresser à :
communication-FNP@caissedesdepots.fr

Contact



Pour toute question ou demande de précisions :
communication-FNP@caissedesdepots.fr

[Rubrique dédiée sur la page Prévention du site internet de la CNRACL](#)
[Page Prévention](#)